



Offre de bienvenue Client VE Ford - Jusqu'à 3 ans de recharge offerte

Conditions particulières de l'offre

Les présentes conditions particulières régissent les conditions dans lesquelles un client d'Octopus Energy France, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 511 464€, dont le siège social est situé 6-8 boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 803 248 467 ("**Octopus Energy**"), pourra bénéficier d'une offre de bienvenue dite « Client VE Ford – 3 ans de recharge offert ».

Le « **Client** » est le particulier propriétaire d'un véhicule 100% électrique de marque « Ford » souhaitant bénéficier à la fois de l'offre de fourniture d'électricité « Intelligent Octopus » proposée par Octopus Energy, ainsi que de l'offre de bienvenue proposée dans le cadre du partenariat Octopus Energy / Ford.

Cette offre de bienvenue dédiée aux clients particuliers propriétaires ou locataires de véhicules électriques éligibles Ford, détaillée à l'article 4 des présentes (l'« **Offre** »), permettra au Client de bénéficier de cent soixante-quinze euros (175 €) sous forme de crédit versé sur la cagnotte Octopus Energy du Client au sens des Conditions générales « Intelligent Octopus » (la « **Cagnotte** »), ainsi qu'un montant fixe, pendant une durée d'un an, de 0.12 euros versé sur la Cagnotte par kWh rechargé grâce à la fonction « pilotage » de l'application Octopus Energy.

Pour bénéficier de l'Offre, le Client devra respecter les conditions prévues aux présentes conditions particulières, comprenant des critères d'éligibilité, ainsi que respecter les conditions générales de vente Octopus Energy France applicables à l'Offre « Intelligent Octopus » (les « **Conditions générales « Intelligent Octopus** ») et les Conditions de service de recharge intelligent (les « **Conditions de Service** »), qui sont annexées aux Conditions générales « Intelligent Octopus »).

Le Client devra notamment :

- Être propriétaire ou locataire au moyen d'un contrat de location longue durée ou de location avec option d'achat d'un véhicule 100% électrique Ford (le **Véhicule éligible**)
- Avoir commandé son Véhicule éligible entre le 01/06/2025 et le 31/12/2025
- Alimenter son domicile en énergie via Octopus Energy, en souscrivant au contrat "Intelligent Octopus".

Aucun frais d'inscription autre que ceux prévus pour bénéficier de l'offre « Intelligent Octopus » ne sera dû par le Client pour bénéficier de l'Offre.

Les présentes Conditions particulières sont en vigueur pour une durée de trois (3) ans à compter de leur acceptation par le Client.

Article 1 : Critères d'éligibilité

1.1 L'Offre est disponible uniquement pour les personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes (le « **Client** ») :

- Être un client Ford « particulier » (donc non professionnel ; dont le véhicule est au nom propre du client ou dont la location est à son nom)
- Être une personne ayant acquis, ou étant locataire au moyen d'un contrat de location longue durée ou de location avec option d'achat, d'un Véhicule Éligible
- Être une personne âgée de plus de 18 ans disposant de la capacité juridique, résidant en France métropolitaine (hors Corse), et dont le domicile est desservi par Enedis
- Ce domicile doit être la résidence principale du Client et être une maison individuelle
- Cette résidence principale doit être équipée d'un compteur Linky communicant, de niveau 2
- Le Client doit souscrire à un contrat « Intelligent Octopus » d'Octopus Energy. Ce critère sera rempli que le Client soit déjà un client d'Octopus Energy (sans avoir souscrit à un contrat « Intelligent Octopus »), ou qu'il soit un nouveau client.
- Le Client doit demander à bénéficier de l'Offre, pouvant être présentée sous le nom « Ford Power Promise », lors de la commande de son Véhicule Electrique auprès du Réseau de Concessionnaires Ford participants.

Les autres conditions d'éligibilité prévues à l'article 3 des Conditions générales « Intelligent Octopus » et à l'article 3 des Conditions de Service, ainsi que les conditions d'activation du service de recharge intelligente prévues à l'article 4 des Conditions de Service, doivent également être remplies pour pouvoir bénéficier de l'Offre.

L'offre est limitée à un seul foyer et pour un seul Véhicule Éligible.

1.2 Véhicules Éligibles

Puma Gen-E	E-Tourneo Courier
Explorer	Mustang Mach-E
Capri	

Article 2 : Parcours de souscription de l'Offre et vérification de l'éligibilité

Le Client doit souscrire à l'Offre sur la page web dédiée d'Octopus Energy (<https://www.octopusenergy.fr/ford-3-ans-intelligent-octopus>). Celle-ci lui sera communiquée suite à la livraison de son nouveau VE Ford.

La souscription à l'Offre n'est possible que dans un délai de trente (30) jours après la réception de l'email d'Octopus Energy lui proposant de souscrire à l'Offre via un lien vers cette page web.

Sur cette page web, le Client devra renseigner, dans le parcours de souscription un formulaire en ligne les informations qui permettront à Octopus Energy de vérifier son éligibilité (numéro de PRM – Point de référence et Mesure) à l'Offre. A l'issue du parcours de souscription, le Client sera immédiatement notifié de son éligibilité. La signature par le Client et Octopus Energy du contrat portant sur l'offre « Intelligent Octopus », au terme de ce parcours de souscription, vaudra acceptation des présentes conditions particulières et souscription à l'Offre, dont le Client ne pourra toutefois bénéficier que si les conditions de mise en œuvre de l'Offre prévues à l'article 3 sont réunies.

Article 3 : Conditions de mise en œuvre de l'Offre

Une fois la souscription au contrat « Intelligent Octopus » faite, Octopus Energy vérifiera que deux conditions de mise en œuvre de l'Offre sont remplies, permettant le versement du crédit de bienvenue client Ford :

- L'enregistrement effectif du Véhicule Eligible sur l'application Octopus Energy,
- Paiement de la première mensualité du contrat d'électricité « Intelligent Octopus » souscrit.

Dès enregistrement effectif du Véhicule Eligible, le client pourra bénéficier du crédit de 0.12 € / kWh dans les conditions définies à l'article 4.1.

Les présentes Conditions particulières étant en vigueur pour une durée de 3 ans à compter de leur acceptation par le Client, le crédit de 175 €, versé chaque année pendant 3 ans et décrit à l'article 4.1, ne pourra plus être versé sur sa Cagnotte au-delà de cette date si les conditions de mise en œuvre de l'Offre ne sont pas remplies pendant que les Conditions particulières sont en vigueur (ainsi qu'en cas d'impayé ou si le Client n'est plus client d'Octopus, tel que précisé à l'article 4.2).

Article 4 - Contenu de l'Offre

4.1 Descriptif des bonus crédités sur la Cagnotte

En souscrivant à l'Offre, le Client bénéficie de deux types de bonus cumulables :

- Un crédit sous forme d'un bonus de bienvenue dédié aux clients Véhicules Electriques Ford, d'une valeur totale de cinq cent vingt-cinq euros (525 €) soit cent soixante-quinze euros (175 €) pendant trois ans.
- Un crédit de 0.12 € reversé sur la Cagnotte pour chaque kWh rechargé par le Client en « mode piloté » sur son Véhicule Eligible (grâce à la fonction « pilotage » de l'application Octopus Energy).

Le crédit de 0.12 euros par kWh rechargé en « recharge intelligente » est un bonus prévu dans les Conditions de Service, en particulier en leurs article 5.2, annexées aux Conditions générales de vente « Intelligent Octopus ». Si les conditions de mise en œuvre de l'Offre sont réunies, le Client se verra garantir, par exception à l'article 5.2 des Conditions de Service, un montant de crédit à hauteur de 0,12 € / kWh pendant une année, à savoir la durée des présentes Conditions particulières. Néanmoins, si au cours de cette année, le montant du crédit est modifié à la hausse par Octopus Energy dans les conditions de l'article 5.2 des Conditions de Service, cette modification s'appliquera immédiatement au client. Au terme de cette année, et pour la deuxième et troisième année, les Conditions générales « Intelligent Octopus » seront seules à s'appliquer, et le montant du crédit éventuellement modifié par Octopus Energy s'appliquera au client, qu'il soit à la hausse ou à la baisse.

Jusqu'à trois (3) ans de recharge électrique au domicile Client pourra être offerte au Client bénéficiant de ces deux bonus.

Cette estimation est calculée sur la base d'un kilométrage annuel moyen Ford correspondant aux usages lors de financements en LOA et LLD et variant entre 10 000 et 15 000 kilomètres selon le VE (véhicule électrique) Ford possédé.

Les détails du calcul du coût de la recharge à domicile sont précisés ci-dessous. Ces calculs sont présentés sur une base moyenne, en considérant les valeurs de consommation mixte WLTP les plus élevées des VE Ford. Le calcul pouvant varier selon le véhicule Ford possédé, la consommation, l'usage et les conditions météorologiques

Exemple à titre d'illustration, les calculs sont faits sur un véhicule moyen, le Ford Explorer RWD Standard Range 52 kWh 170 ch Pack Premium :

- Un crédit de 175 € de bienvenue Ford par an, pendant 3 ans.
- Un crédit de 0,12 € par kWh rechargé avec l'option « recharge optimisée » Intelligent Octopus.

Le montant des crédits seront fixes pendant la première année.

En cas d'évolution des tarifs ou d'évolution du crédit de 0,12 € / kWh, le versement du crédit de 175 € restera inchangé pour la deuxième et troisième année.

Pour un Ford Explorer avec consommation mixte WLTP de 17.3kWh/100 km et ayant parcouru 12 400km sur 12 mois, l'année 1 de recharge offerte correspondra à un bonus crédité sur votre cagnotte total de 432€ TTC, soit 175 euros de crédit de bienvenue Ford x Octopus et 257€ de bonus Intelligent Octopus.

4.2 Conditions de versement et d'utilisation du bonus de bienvenue client VE Ford

Le crédit de 175 € par an est un crédit fixe et identique pour chaque client Ford, peu importe l'option tarifaire choisie dans le cadre du contrat d'énergie « Intelligent Octopus ».

Aucun crédit supplémentaire ne sera accordé si l'autonomie réelle est inférieure à celle estimée selon les normes WLTP.

Ce crédit, d'un montant total de 525 € pour trois ans de souscription, sera appliqué en trois fois.

Pour la première année, il sera versé dans les trente (30) jours suivant la réunion des conditions de mise en œuvre prévues à l'article 3, et sous réserve du respect des conditions d'éligibilité par le client. Pour la deuxième et troisième année, il sera versé aux dates anniversaires de l'Offre.

Le crédit des deuxième et troisième années sera versé en l'absence d'impayé de la part du Client, et si celui-ci est toujours client d'Octopus Energy.

Ce crédit peut ensuite être utilisé par le client, dès le mois suivant son versement, pour réduire ses mensualités, conformément aux stipulations des Conditions générales « Intelligent Octopus », qui prévoient notamment que le crédit versé doit être utilisé dans un délai de douze (12) mois.

Pour plus d'information sur l'utilisation de la Cagnotte, le client peut consulter les Conditions générales « Intelligent Octopus » disponibles via le lien suivant : <https://www.octopusenergy.fr/legal>

Les sommes de la Cagnotte, correspondant au crédit de 175 euros par an, qui n'auraient pas été utilisées au jour de la résiliation du contrat « Intelligent Octopus » souscrit par le Client ne pourront pas être conservées, sous réserve des exceptions prévues à l'article 8.3 des Conditions générales.

4.3 Evolution du montant du crédit versé par kWh rechargé

Après expiration des présentes Conditions Particulières, les Conditions générales « Intelligent Octopus » continueront de s'appliquer au Client, dès lors que le contrat souscrit à ce titre entre le Client et Octopus Energy demeurera en vigueur.

Le Client est informé qu'en conséquence, à l'issue des 12 mois suivant l'entrée en vigueur des présentes Conditions particulières, la valeur du bonus de 0.12 € / kWh pourra évoluer en suivant les conditions générales de l'offre "Intelligent Octopus". Les tarifs de l'énergie prévus au contrat « Intelligent Octopus » pourront également évoluer tous les 6 mois sur la base de l'évolution des « Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité » (TRVE), sur lesquels les tarifs sont indexés, et des taxes en vigueur.

Il est précisé qu'indépendamment du montant de la valeur du bonus, l'offre souscrite par le client est une offre dite « indexée », et qu'en application de l'article 7.2.2 des Conditions générales « Intelligent Octopus », les prix de l'abonnement et du kilowatt-heure (hors toutes taxes) sont indexés sur les TRV, et évolueront à la hausse ou à la baisse en fonction de la modification des TRV, sans notification préalable du client.

Les conditions tarifaires complètes applicables aux contrats « Intelligent Octopus » sont disponibles via l'URL suivante : <https://www.octopusenergy.fr/ford-3-ans-intelligent-octopus> (fiche descriptive de l'offre et grille tarifaire)

Article 5 : Protection des données

Toute souscription à l'Offre implique la communication de certaines données personnelles vous concernant par Octopus Energy à son partenaire, la société FMC Automobiles (FORD France), aux seules fins de leur permettre un suivi de leur partenariat sur 3 années, ce traitement étant effectué sur la base de l'intérêt légitime. A défaut d'accepter cette transmission d'information, vous ne pourrez pas bénéficier de l'Offre.

Les traitements réalisés dans ce cadre par Octopus Energy et FMC Automobiles le sont en leurs qualités respectives de responsables de traitement.

Les informations concernant les traitements de données personnelles figurent dans la politique de confidentialité d'Octopus Energy :

<https://www.octopusenergy.fr/legal>

Vous garantisiez que toutes les informations fournies sont exactes et complètes.

Article 6 : Dispositions générales

Les présentes Conditions particulières sont en vigueur pour une durée de (3) ans à compter de leur acceptation par le Client.

Il est précisé que le Client ne contractualise pas avec une société du groupe Ford au titre de l'Offre et des présentes Conditions particulières. Le Client est en relation contractuelle avec Octopus Energy uniquement. La souscription à la Offre est indépendante de tout contrat d'alimentation en énergie déjà en place, le Client pouvant déjà être un client d'Octopus Energy au jour de la souscription à l'Offre.

Il est rappelé que la souscription à l'Offre s'accompagne de l'adhésion aux Conditions générales « Intelligent Octopus », dont les stipulations non contredites par les présentes Conditions particulières s'appliquent au Client et continueront de s'appliquer au Client, le cas échéant, lorsque les présentes Conditions particulières ne seront plus en vigueur.

Pour toute question :

 bonjour@octopusenergy.fr

 09 77 55 69 93

Les présentes Conditions particulières et, dès lors, l'Offre, sont, pour leur validité, leur interprétation et leur exécution, soumis au droit français.